Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231218-2023164-DE

N°2023-164

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 18 du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 12 décembre 2023 et affichée le mardi 12 décembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, OUABI Isdeen représenté par Laure MONOT, PUECH Roger représenté par LONY EVA, TEIXEIRA Christelle représentée par Véronique COURTYTERA.

Absents : THOUMAZET Pascale, Martine CLEMENT LAUNAY.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget Assainissement

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**22**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**27**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231218-2023164-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M49 ;

Vu la délibération du 13 avril 2023 approuvant le budget assainissement de la Ville ;

Vu la délibération n°2023-158 autorisant le versement exceptionnel d'une subvention au budget annexe de l'investissement

Considérant la dissolution du budget SMCBANC, par arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI/n°28.

Le conseil municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA Madani, Adjoint au Maire chargé des sports de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Procède aux modifications budgétaires suivantes :

- Section fonctionnement recettes :

  - 002 – « résultat de fonctionnement reporté » : + 254,41 €

- Section fonctionnement dépenses :

  - Chapitre 011– article 61523 - « entretien et réparation de réseaux » : + 254,41 €

- Section investissement recettes :

  - Chapitre 13 – article 1314 - « subvention d'équipement commune : + 95.000,00 €

- Section investissement dépenses

  - Chapitre 23 – article 2315 « installation matériel outillage technique » : +95.000,00€

- Approuve la décision modificative n° 1 – budget Assainissement ;

Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **20/12/2023***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **20/12/2023***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.